

### Questions au Feuilleton

b) L'immeuble de la Sous-division a été occupé pour la première fois le 25 nov. 1977 en vertu d'un bail. L'immeuble du bureau central de la Division a été occupé le 28 avril 1978, l'achat ayant été approuvé le 31 mars 1978 et les mesures finales ayant été prises le 8 juin 1978.

2. De 1963 à 1978, le bureau central de la Division «E» de la GRC a été situé dans l'immeuble Montreal Trust, au 1061, rue Fort, à Victoria (C.-B.). En 1976, à la suite d'une expansion normale accompagnée d'une réorganisation de l'administration de la Gendarmerie en Colombie-Britannique, il est devenu manifeste que cet immeuble ne répondrait plus aux besoins à longue échéance de la GRC. Il a donc été nécessaire de conclure un renouvellement à court terme du bail en attendant de trouver d'autres locaux ou d'agrandir les installations dans l'immeuble de la rue Fort.

Le propriétaire ayant insisté pour que le renouvellement soit pour une période de trois ans au moins, et compte tenu de l'espace accru dont on aurait besoin, ainsi que des dépenses que l'on prévoyait pour agrandir, modifier et améliorer les locaux existants, la GRC, avec l'approbation du Conseil du Trésor, a autorisé TPC à lancer un appel d'offres relatif à 50,000 pieds carrés d'espace pouvant être loués pour une période de dix ans.

L'heureux soumissionnaire a été la société Foreman Enterprises Ltd., de Vancouver (Colombie-Britannique) qui a construit par la suite un immeuble pour la Division et la Sous-division d'un côté de l'avenue Topaz et de la rue Nanaïmo à Victoria, en vertu d'une entente de location à bail.

3. Ce n'est qu'après une étude approfondie de la structure organisationnelle actuelle que la haute direction de la Gendarmerie a recommandé de déménager le bureau central à Vancouver et que le Solliciteur général a pris une décision définitive à ce sujet. La raison du déplacement du bureau central est que Vancouver constitue nettement le «point vital» majeur de la Colombie-Britannique et le centre d'action principal pour ce qui est du commerce et de l'activité de la police. En outre, un fort pourcentage du personnel de la Gendarmerie en Colombie-Britannique se trouve à Vancouver et dans les municipalités avoisinantes, et l'on peut s'attendre à une plus grande efficacité-coût en plaçant le bureau central à proximité.

Qui plus est, le maintien du bureau central de la Division à Victoria n'est plus justifié du point de vue opérationnel, étant donné que le ministère provincial de la Justice a des bureaux à Vancouver et mène une bonne partie de ses activités à partir de cette ville. De même, on a décentralisé les bureaux des avocats provinciaux de la Couronne en direction de Vancouver et d'autres points, ce qui les rend d'autant plus accessibles.

L'étude qui portait sur les dépenses d'administration et sur l'efficacité globale a trouvé plusieurs défauts à la notion actuelle d'un secrétariat et de deux districts:

- la notion d'un secrétariat n'est pas efficace du point de vue des coûts;
- il y a un double emploi dans presque tous les aspects de la gestion aux niveaux du secrétariat et des bureaux centraux de district, ce qui entraîne des retards coûteux dans l'administration;
- il y a une concurrence malsaine entre districts, et districts et secrétariat;
- on constate l'absence d'un mandat bien défini pour les membres du secrétariat, ce qui entraîne de la confusion et

de la frustration chez ses employés, et une contribution limitée à la gestion et aux opérations de la Division.

En raison des préoccupations susmentionnées, on a pris la décision de revenir à l'idée d'une Division, ce qui éliminerait le palier supplémentaire de gestion et assurerait un fonctionnement plus viable.

Le déménagement de notre bureau central de Colombie-Britannique à Vancouver n'est pas envisagé pour l'avenir immédiat. Il devrait se faire sur une période de trois ans, la date d'achèvement devant se situer juste avant la fin de 1983.

Les dépenses et les économies projetées sont les suivantes:

Plan d'action: Amalgamation totale de toutes les fonctions opérationnelles et administratives du bureau central de la GRC à Victoria et à Vancouver, devant être désormais situées à Fairmont, Vancouver.

#### Coûts estimatifs:

a) Réinstallation de la main-d'œuvre et du matériel, rénovations, et construction nouvelle	\$22,500,000
* b) Achat de la clinique WCB	6,500,000
c) Réaménagement de la clinique WCB	2,500,000
d) Réinstallation des ameublements et du matériel de Victoria	80,000
e) Réinstallation des employés de Victoria (100)	1,000,000
<b>Coût total</b>	<b>\$30,330,000</b>

\* Il s'agit seulement d'une estimation, car l'achat fait encore l'objet de négociations qui devraient être terminées à la fin de juin 1981.

Économies projetées: a) 1. Vente de l'immeuble du bureau central ED-1 à Victoria. (Hypothèse: la ville de Victoria consent à la rupture et l'immeuble S/D à Victoria répondra aux besoins de la Gendarmerie). Produit de la vente: 50,000 pieds carrés à \$70 le pied carré ou \$3,500,000.

2. Location de l'immeuble du bureau central ED-1 à Victoria. (Hypothèse: la ville de Victoria ne consentira pas à la rupture), espace total à louer de 50,000 pieds carrés à \$15 le pied carré, prix de location annuelle de \$750,000. Indexation de 10 p. 100 par an (facteur d'inflation) et remise de 15 p. 100 (horizon temporel de la proposition), \$5,791,500.

3. Vente de l'immeuble S/D à Victoria. (Hypothèse: la ville de Victoria consentira à la rupture et on aura besoin de l'immeuble plus grand du bureau central ED-1 pour répondre à des besoins d'espace projetés de 40,000 pieds carrés. Produit de la vente: 15,000 pieds carrés à \$70 le pied carré, \$1,050,000. Location de 10,000 pieds carrés en excédent à \$15 le pied carré, prix de location annuel de \$150,000 avec indexation de 10 p. 100 par an (facteur d'inflation), et remise de 15 p. 100 sur 10 ans (horizon temporel de la proposition), \$1,158,300. Total: \$2,208,300.

4. Location de l'immeuble S/D à Victoria (Hypothèse: la ville de Victoria ne consentira pas à la rupture). Espace total à louer de 25,000 pieds carrés à \$15 le pied carré, prix de location annuel de \$375,000 avec indexation de 10 p. 100 par an (facteur d'inflation) et remise de 15 p. 100 sur 10 ans (horizon temporel de la proposition), \$2,895,750.

b) Salaires correspondant à la réduction d'effectif de 30 employés, soit \$25,000 par an (salaire moyen) par personne, ce qui représente une économie annuelle de \$750,-